



Rendre
la Priorité
à l'École

Enquête Rythmes scolaires
Des résultats accablants

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



Crédit photos : Planpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la satisfaction de ses sociétaires-clients au coeur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

*Service 0.12 €/min + prix de l'appel



au sommaire

- p. 4-5 **Actualité**
Remplacement - Carte scolaire
- p. 6-11 **Rythmes scolaires**
Enquête : des résultats accablants
- p. 12-13 **Université de printemps**
- p. 14-15 **La langue écrite à l'école maternelle**
Entretien avec B. Devanne
- p. 16 **Non à la constitutionnalisation de l'état d'urgence**
- p. 17 **Soutien aux salariés de GoodYear**
- p. 18-21 **Mouvement, Prochaines opérations administratives**

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres du bureau du SNUipp-FSU Paris :
Audrey Bourlet de la Vallée, Brigitte Cerf, Agnès Duguet, Santo Inguaggiato, Elisabeth Kutas, Jérôme Lambert, Denis Parès, Antonella Pereira, Anne-Laure Stamminger, Nicolas Wallet.

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Deux journées d'action auront marqué ce mois de janvier 2016. La grève du 26 janvier a été bien suivie à Paris avec 51 écoles fermées et plus d'un enseignant sur trois en grève au niveau national. Le gel du point d'indice et la hausse des cotisations retraite ont entraîné un déclassement salarial inacceptable. En moyenne, après 15 ans de carrière, les enseignants des écoles gagnent 16% de moins que la moyenne européenne, alors même qu'ils sont parmi ceux qui travaillent le plus grand nombre d'heures. Des négociations vont s'ouvrir, il est très urgent que le gouvernement entende nos revendications : augmentation du point d'indice avec rattrapage du pouvoir d'achat et alignement de l'ISAE pour toutes et tous à 1200 euros.

Nos conditions de travail seront aussi en discussion au mois de mars avec les résultats de l'évaluation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les opérations de carte scolaire. Même si l'absence de suppressions de postes est un premier pas, il est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins des écoles parisiennes, ne serait-ce qu'au regard des grosses difficultés de remplacement au sein de l'académie.

Le 30 janvier, plus de 40 000 personnes ont manifesté contre la prolongation de l'état d'urgence, sa constitutionnalisation et la déchéance de nationalité. Suite aux terribles attentats, le gouvernement s'enferme dans une politique mettant à mal nos libertés individuelles et collectives. Si l'extrême gravité des actes qui ont endeuillé notre pays peut justifier des mesures exceptionnelles, elles ne peuvent être prises en-dehors du contrôle judiciaire et de celui du Parlement. La constitutionnalisation de l'état d'urgence n'entre pas dans ce cadre. C'est pour cette raison que le SNUipp et la FSU s'opposent à cette décision qui s'accompagne en plus de la déchéance de nationalité, mesure hautement discriminatoire qui va à l'encontre du principe d'égalité, valeur fondamentale de notre société.

Jérôme Lambert

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 332 du 4 février 2016

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Actualité

Non remplacement des enseignant-es absent-es Appliquons la consigne syndicale

Les absences non remplacées se multiplient dans l'ensemble des arrondissements, même les congés longs peinent à être remplacés. Le SNUipp-FSU a donc une nouvelle fois interpellé l'académie en CAPD le jeudi 28 janvier.

Par conséquent, le SNUipp-FSU appelle les écoles à appliquer dès maintenant la consigne syndicale.



Consigne syndicale

Au bout de deux jours non remplacés, le SNUipp-FSU invite les enseignants à transmettre aux parents d'élèves le mot ci-dessous. Invitez les parents à protester auprès de la circonscription et de l'académie.

« Madame, Monsieur,

L'enseignant de votre enfant est absent depuis plus de 48 heures. Bien que prévenue en temps utile, l'inspection d'académie n'a pas été en mesure de déléguer le personnel de remplacement nécessaire pour pallier cette absence.

Afin de ne pas désorganiser le travail de l'ensemble des classes de l'école, nous sommes au regret de vous demander de garder votre enfant dans la mesure du possible demain _____ . »

Revalorisation Ça urge !

La grève du 26 janvier a été bien suivie à Paris avec 51 écoles complètement fermées. Au niveau national, un enseignant du primaire sur trois était en grève. Des discussions vont s'ouvrir en février avec le gouvernement. Le SNUipp avec la FSU va une nouvelle fois exiger le dégel du point d'indice et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat. L'alignement de l'ISAE sur le second degré s'impose également : 1200 € pour toutes et tous !

Après une nouvelle baisse des salaires due à la hausse des cotisations retraite, pour la FSU, il serait donc inconcevable que le gouvernement ne réponde pas aux attentes des cinq millions d'agents de la Fonction publique.

ESPE Des changements profonds à apporter !

À la rentrée, le SNUipp-FSU a interpellé la direction de l'académie et de l'ESPE à plusieurs reprises sur la rentrée chaotique des stagiaires et le manque d'information des formateurs du 1er degré sur l'année de formation à venir. Depuis, le SNUipp-FSU a continué à intervenir auprès des différents responsables de la formation pour obtenir des avancées. En octobre 2015, le SNUipp-FSU a été reçu avec les élu-es des formateurs/trices de l'ESPE du Snesup-FSU par l'ESPE et l'académie.

Même si la réforme de la formation a permis le retour à mi-temps en formation des stagiaires, elle place ceux-ci dans une situation intenable. Ils doivent à la fois préparer une classe à mi-temps, s'assurer de leur titularisation et pour beaucoup d'entre eux, passer un master. De nombreux jeunes collègues se trouvent en difficulté professionnelle voire personnelle. La souffrance de certains

collègues est patente. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU continue de revendiquer auprès du Ministère un retour à un tiers-temps en classe, ce qui laisserait un temps plus conséquent pour la formation. Du côté des PEIMF, le SNUipp-FSU avait dénoncé le manque d'information et le manque de possibilité d'intervention au sein de l'ESPE. Les consignes et contre-ordres se sont d'ailleurs encore multipliés depuis.

Le SNUipp-FSU avait donc revendiqué et obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur la formation initiale. L'ESPE vient donc de lancer différents groupes de travail portant sur la maquette de formation, le tutorat... Nous invitons les formateurs/trices à se saisir de ces réunions pour obtenir des avancées tant dans leur intérêt que de celui des stagiaires.

Carte scolaire

CTA le 11 février et CDEN le 18 février

Contrairement à ce qui était annoncé, le Ministère ne supprimera aucun poste au sein de l'académie de Paris. C'est un premier pas, la détermination de la communauté éducative parisienne commence à payer. Cependant ce premier pas est loin d'être suffisant, le SNUipp-FSU revendique donc une dotation budgétaire positive à la hauteur des besoins.

Depuis le début du quinquennat, le SNUipp-FSU Paris porte en toute cohérence la même exigence : obtenir des créations de postes pour réparer les dégâts de la politique passée de suppression et transformer l'école afin d'améliorer les conditions d'enseignement et per-

mettre la réussite de tous les élèves. Pour mémoire, entre 2007 et 2012, l'académie a perdu 153 postes et n'en a récupéré que 53 depuis. On est donc loin du compte.

Les difficultés de remplacement deviennent structurelles tout comme l'embauche de contractuels (une quarantaine à ce jour ; une trentaine à la fin de l'année dernière). La formation continue est réduite à peau de chagrin. Le manque de RASED dans un grand nombre de circonscriptions est patent. Des classes ont leurs effectifs chargés. Ces besoins constatés nécessitent des créations de postes au sein de l'académie.

À l'heure où nous bouclons ce journal, nous ne disposons pas des propositions de mesures de l'académie. Cette dernière a annoncé vouloir augmenter de manière significative la brigade de remplacement. Au regard de la dotation budgétaire, la création de ces postes sera financée par des fermetures de classe. Le chantage est inacceptable. De même la proposition de certains IEN de créer un « poste de plus de maîtres que de classes » contre une fermeture de classe l'est également. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de revendiquer des créations de postes à la hauteur des besoins au sein de l'académie.

Egalité filles/garçons

Mobilisons-nous contre le retour des réactionnaires !

Après leur victoire sur les ABCD de l'égalité, les groupes proches de la Manif pour tous poursuivent leur combat. La plupart des écoles parisiennes ont reçu un livret sur le genre dans la société et à l'école. Ce collectif de parents propose aux parents et aux enseignants de s'engager contre la soi-disant théorie du genre. N'en déplaise aux activistes de la Manif pour tous, l'école a aussi pour mission de lutter contre les inégalités, notamment celles qui perdurent entre garçons et filles et de lutter contre l'ensemble des discriminations.

Il n'existe pas de "théorie du genre" mais il existe de nombreux travaux « sur le genre » reposant sur l'idée que les stéréotypes sexués sont socialement construits, et que la différenciation sexuelle des places occupées dans la société par les hommes et les femmes n'est pas prescrite par la nature. Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a voulu se saisir de cette question en donnant des outils concrets aux enseignants : les ABCD de l'égalité avaient été expérimentés dans 600 classes à la rentrée 2013, ils devaient être ensuite étendus. L'objectif était d'agir dès l'école primaire

pour lutter contre la formation des stéréotypes et inégalités de genre, en agissant sur les représentations des élèves. Il offrait aux enseignants des outils et des ressources pour aider à la prise de conscience des préjugés et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes. L'expérimentation devait être évaluée au printemps 2014 en vue d'une généralisation. Sous la pression de différents groupes réactionnaires, avec notamment la journée de retrait de l'école, le gouvernement avait reculé en 2014. Que l'on conteste le fait de mettre en place un dispositif contre les inégalités est déjà, en soi, inquiétant. Que, conséquence logique, on nie les inégalités entre hommes et femmes dans notre pays est absurde. C'est aussi tragiquement rétrograde.

Le MEN ne propose donc plus la généralisation de ces ABCD mais plusieurs ressources en ligne pour promouvoir l'égalité filles/garçons. Cette promotion fait alors partie des nombreuses missions de l'école mais n'est plus clairement concer-



née par un dispositif institutionnellement affiché.

La diffusion de la brochure issue du « Vigigender » démontre qu'il ne faut pas baisser la garde et continuer à se battre pour plus d'égalité au sein de notre société et contre les idées réactionnaires. Le SNUipp-FSU a alerté l'académie de l'envoi de cette brochure aux écoles. Nous vous proposons de nous rejoindre nombreux à l'université de printemps que nous organisons ce mois de juin et qui réserve une demi-journée à ce sujet.



Rythmes scolaires

Retour sur trois années d'intervention syndicale

Ni statu quo Darcos, ni bricolage Peillon/Delanoë !

Rappelez-vous, c'était le mot d'ordre du SNUipp-FSU Paris pendant l'année 2013.

Quatre journées de grève entre janvier et novembre 2013 contre cette réforme qui, nous le savions à l'avance, aurait des conséquences très négatives pour l'école. Ces grèves nous les avons suivies massivement dont une rassemblant même 90 % de la profession, du jamais vu ! Rassemblements, réunions publiques... ont également émaillé cette période.

Les enseignant-es niés-es dans leur professionnalisme

Ni le ministère ni la mairie n'ont daigné prendre en compte le rejet massif de la profession. A leur sens, nous étions juste des corporatistes sclérosés dans leurs classes qui refusaient de lâcher leurs tableaux noirs et leurs craies. Notre expertise de professionnels a été complètement niée.

Une enquête lancée fin septembre 2013 par le SNUipp-FSU Paris sur les conséquences de l'application de cette réforme confirmait les analyses et les craintes que nous avions mises en avant. Cette enquête remplie par près de 200 écoles mettait le doigt sur le sentiment de déclassement professionnel que ressentaient les enseignant-es notamment en maternelle et relevait de nombreux dysfonctionnements.

Les résultats de l'enquête confirmaient malheureusement nos prévisions :

- * confusion du scolaire et du périscolaire ayant des conséquences directes sur les conditions de travail des enseignants, privés de leur classe et souvent de leur matériel scolaire.

- * irrégularité de la semaine provo-

quant une perte de repères des élèves surtout en maternelle.

- * grande fatigue des élèves avec un pic le jeudi et augmentation de la violence dans un grand nombre d'écoles.

- * gros problèmes de sécurité et d'hygiène dans la quasi totalité des écoles.

Ces éléments avaient également été en partie relevés par un rapport de l'inspection générale de la ville de février 2014. Malgré de nombreuses interventions, la mairie et le ministère ont continué à faire la sourde oreille.

Durant les deux années d'application de cette réforme, l'essentiel de nos exigences a été et est toujours d'affirmer la primauté du scolaire. L'école doit rester l'école !

Manque de soutien de l'académie

Nous nous sommes donc attelés à aider les écoles et les collègues, peu soutenus par l'académie, à faire face à tous ces nouveaux problèmes. Nous sommes intervenus sans cesse auprès de l'académie comme de la ville pour ne pas laisser les collègues seuls face aux grosses difficultés liées à l'application de cette réforme mal pensée et pour pousser l'académie à réaffirmer la priorité du scolaire au périscolaire.

Nous avons tenté également de faire rédiger un document de référence par l'académie. À notre sens, ce texte devait notamment imposer le règlement intérieur de l'école à tous les adultes qui y interviennent et inscrire que les classes et le matériel scolaire ne pouvaient être utilisés par l'ARE que sur accord du conseil des maîtres ou de l'enseignant concerné. La mairie s'y est opposée net.

La voix des enseignant-es doit être entendue !

Aujourd'hui, après 3 ans d'application, comme leur impose la loi, l'académie et la mairie préparent un bilan du projet éducatif territorial. Ce projet sur lequel se base les aménagements des rythmes scolaires est valable 3 ans. Il est écrit par la mairie et validé par l'académie. **Il n'est pas question pour le SNUipp-FSU de laisser uniquement la parole à ceux-là même qui n'ont pas écouté ni même entendu les enseignants parisiens depuis 3 ans sur ce sujet.** Nous ne pouvons laisser ce rouleau compresseur nous écraser à nouveau. La voix des enseignants doit être entendue !

Nous avons donc lancé une enquête permettant de faire un bilan le plus fin possible de l'application de cette réforme. 783 collègues, répartis dans 248 écoles sur tous les arrondissements de Paris, y ont répondu. Il est évident que certaines données ne peuvent pas faire l'objet d'une analyse objective, telle que les résultats des élèves. Aussi certains résultats sont plus du domaine du ressenti des enseignants mais qui connaît mieux ses élèves que le professionnel qui est avec eux 24h par semaine ?



Grande consultation des personnels

Vie personnelle

Depuis l'application de la réforme, vous vous sentez

« La semaine me semble être un tunnel, de plus en plus de choses se font urgence. Je cours après le temps. »

« Je ressens une nette dégradation de ma santé et de mes conditions de travail, même de ma vie sociale et personnelle. Ma voix est fatiguée, je n'ai plus la pause du mercredi pour me reposer. »

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Moins fatigué et/ou stressé | 2,76 % |
| Plus fatigué et /ou stressé | 93,87% |
| Pas de changement | 2,76 % |

L'application de la réforme a-t-elle eu des conséquences d'un point de vue financier ?

« Je me suis mise à temps partiel, je ne tenais pas le coup. »

« Je dois payer 30 € pour faire garder les enfants tous les mercredis matins. »

| | |
|------------|----------------|
| Oui | 54,21 % |
| Non | 44,72 % |

L'augmentation des charges financières des enseignants vient en grande majorité d'une augmentation du coût de garde d'enfants et du transport. De nombreux enseignants parisiens habitent en banlieue où les rythmes scolaires sont différents de ceux appliqués à Paris.

Depuis l'application de la réforme, l'organisation de votre vie personnelle a été

« Les formations se font maintenant certains soirs ou le mercredi après-midi, j'ai l'impression de devoir être disponible professionnellement tout le temps. »

« L'impression que le temps consacré au travail s'est nettement étiré et qu'on doit être disponible tout au long de la semaine (sans compensation). »

| | |
|-------------------|----------------|
| Facilitée | 1,68 % |
| Compliquée | 85,91 % |
| Inchangée | 11,33 % |

La vie personnelle des enseignants est rendue compliquée pour la plupart d'entre eux, par le manque de plages horaires pour obtenir des rendez-vous ou pour assurer d'autres obligations personnelles. Avant la réforme, nous bloquions nos mercredis pour régler nos problèmes administratifs ou autres.

Exercice du métier

Quelles ont été les conséquences de la réforme des rythmes sur les conditions d'exercice du métier ?

« Les conditions d'exercice du métier sont très dégradées car l'enseignant n'est plus le référent unique dans l'école. Il est très dévalorisé. »

« C'est plus fatigant, le lundi commence « le long tunnel » de la semaine... »

« Par ricochet, l'enchaînement de ces journées qui, mises bout à bout, sont toutes différentes, ne crée pas l'harmonie nécessaire pour travailler sur un temps scolaire régulier. »

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 2,3 % |
| Négatives | 94,95 % |
| Aucune | 1,53 % |

L'exercice du métier est rendu plus difficile en raison de l'occupation des classes par les ARE qui oblige les enseignants à « externaliser » leur travail de correction ou de préparation. La fatigue des élèves est également un motif évoqué de manière récurrente.

Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur le travail en équipe ?

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 2,45 % |
| Négatives | 57,43 % |
| Aucune | 37,52 % |

« La fatigue étant plus nette, peu de projets supplémentaires sont envisagés en équipe. »

« Impossibilité de trouver de longs moments pour se réunir; fatigue généralisée de l'équipe, démotivation, besoin de redéfinition de chaque profession : animateurs, enseignants... »

Les conséquences négatives sur le travail en équipe viennent du manque de locaux pour se réunir et de l'impression de courir en permanence sans trouver ce temps si précieux de discussions souvent informelles qui permettait de faire vivre une école.

Depuis l'application de la réforme avez-vous le sentiment que le travail personnel s'est

| | |
|----------------|----------------|
| Allégé | 0,46 % |
| Alourdi | 74,73 % |
| Inchangé | 22,51 % |

« La semaine défile non-stop. »

« Le temps dégagé à 15h n'est pas utile parce les classes étant occupées, il est difficile d'y travailler dans le calme nécessaire au bilan et à la réflexion. »

Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur les relations entre les adultes intervenant dans l'école ?

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 10,11 % |
| Négatives | 70,75 % |
| Aucune | 15,47 % |

« La modification des tâches de l'ASEM modifie les relations de celle-ci avec les enfants. L'investissement qui est demandé à l'ASEM pour l'ARE semble apporter plus de fatigue. La fatigue cumulée de part et d'autre génère des relations plus tendues, plus délicates entre nous. »

« Démultiplication des interlocuteurs. Le périscolaire est plus présent que le scolaire dans les écoles. »

Les relations avec les autres adultes intervenant dans l'école se sont considérablement dégradées au point qu'un tiers des réponses font même cas de conflits ouverts ou tensions graves. L'occupation des classes et les règles différentes appliquées par le périscolaire sont les premières raisons invoquées. Le partage du matériel est également une raison qui revient régulièrement.

Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur les relations avec les parents d'élèves ?

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 0,46 % |
| Négatives | 74,73 % |
| Aucune | 23,43 % |

« Beaucoup de problèmes survenus pendant le périscolaire prennent le temps de discussion avec les parents alors que nous, PE, ne pouvons pas intervenir sur ces temps. »

« Les parents sont perturbés, au pire ils pensent que c'est une tambouille (encore une) de l'école. »

Les relations avec les parents sont devenues difficiles pour deux raisons essentielles : les journées courtes les enseignants ne peuvent rencontrer les parents non disponibles à 15h. Les rendez-vous sont donc bloqués uniquement sur les lundis et jeudis. La confusion périscolaire/scolaire est l'autre raison invoquée : les enseignants et directeurs-rices sont régulièrement obligés de faire l'interface avec le périscolaire.

Conditions d'apprentissage des élèves

Selon vous, les objectifs assignés à la réforme ont-ils été atteints ?

« La majorité des élèves vivent un temps de collectivité de 40 à 45 heures par semaine. »

« Les élèves en difficulté sont les plus pénalisés par les changements de référents et les différents langages tenus dans l'école. »

« Le jeudi est une journée noire pour tous dans l'école, comportements et apprentissages au bas de l'échelle. »

| | |
|------------|----------------|
| Oui | 1,23 % |
| Non | 98,01 % |
| Sans avis | 0,77 % |

Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur la disponibilité des élèves pour les apprentissages ?

« Les élèves sont plus agités, plus fatigués, moins disponibles, puisqu'ils sont à l'école pour faire autre chose que des heures d'enseignement justement. »

« On apprend plus aucune notion dès le jeudi matin, rien ne rentre ! »

« Il est vrai que le mercredi est une journée profitable mais le jeudi nous fait perdre aisément ce profit. »

« Élèves moins disponibles et moins attentifs à la parole de l'enseignant qui est noyée parmi celles des autres adultes. »

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 1,68 % |
| Négatives | 86,37 % |
| Aucune | 9,19 % |

Depuis l'application de la réforme, les élèves vous semblent-ils ?

« Plus de collectivité donc plus de fatigue et beaucoup plus de difficultés pour les enfants fragiles. »

« Les enfants sont surmenés, surexcités. »

| | |
|----------------------|----------------|
| Moins fatigués | 0,31 % |
| Plus fatigués | 97,55 % |
| Pas de changement | 1,38 % |

Quelles conséquences la réforme a-t-elle eu sur l'organisation de l'emploi du temps de votre classe ?

« Emploi du temps en gruyère. »

« Tout est tronqué, on dirait un emploi du temps de collègue. »

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 3,22 % |
| Négatives | 70,44 % |
| Aucune | 17,61 % |

Le problème principal est, pour les enseignants aussi, le manque de régularité des journées qui oblige à une compression des apprentissages fondamentaux sur des plages horaires restreintes.

Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur le comportement des élèves au sein de l'école ?

« Beaucoup plus de pleurs en PS en début d'année qu'avant la réforme. »

« Les élèves sont perdus dans la structuration du temps. Et toi, tu vas où maîtresse ? »

« C'est une lutte de tous les jours pour faire respecter les règles qui sont différentes aux élèves. Mêmes locaux, règles et exigences différentes. »

« On aurait voulu faire exprès de déstructurer que l'on aurait pas fait mieux. »

| | |
|------------------|----------------|
| Positives | 1,23 % |
| Négatives | 88,67 % |
| Aucune | 7,5% |

Le comportement des élèves s'est profondément dégradé du fait, en grande majorité, d'un manque complet de repères. Les enseignants pointent à plus d'un tiers une augmentation des comportements irrespectueux dus aux cadres différents scolaire et périscolaire. Ils voient leurs élèves beaucoup plus agités, plus anxieux et soulèvent une augmentation des conflits (entre eux).

Focus sur la répartition des horaires dans la semaine

Etes-vous pour le maintien de l'organisation actuelle parisienne ?

« Oui et non, on ne peut pas s'amuser à changer ainsi les horaires, je crois qu'on oublie que les enseignants travaillent avec des enfants, qu'en primaire c'est là que se concentrent les apprentissages, les fondations qui serviront plus tard à nos élèves devenus femmes et hommes. Il faut donc une régularité en tout : horaires et contenus. »

« Il n'y a pas de rythmes puisque chaque jour est différent du précédent. Tout le monde est perdu, les enfants et les parents. »

« La classe est désacralisée. »

| | |
|------------|----------------|
| Oui | 1,68 % |
| Non | 96,63 % |
| Sans avis | 1,68 % |

Si vous souhaitez un changement d'horaire dans le cadre des décrets actuels, de quelle nature est-il ? (Régularité dans la semaine, une demi-journée libérée supplémentaire...)

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Après-midi supplémentaire | 6,59 % |
| Régularité dans la semaine | 63,63 % |
| Samedi matin travaillé | 2,3 % |
| Sans avis | 6,13 % |

22,36 % des collègues ayant répondu ont souhaité réaffirmer le retour à 4 jours hebdomadaire bien que la question excluait les réponses hors décret.



Université de Printemps 2016

En complément de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU organisée tous les ans, le SNUipp-FSU Paris organise pour la troisième année consécutive son Université de Printemps. Elle se déroulera les jeudi 2 et vendredi 3 juin au SNUipp National, 12 rue Cabanis 14^e (M^o Glacière).

En réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences, débats et tables rondes, et donc en alimentant la réflexion professionnelle, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves. Ces deux jours ont également pour but de permettre aux enseignant-es de prendre du recul et de reprendre la main sur leur métier.

L'Université de Printemps est un temps de formation et de réflexion ouvert à toutes et tous, syndiqués ou non, et entrant dans le cadre de la formation syndicale à laquelle chaque enseignant a droit. Chaque séquence sera divisée en deux temps : un exposé des chercheurs et intervenants suivi d'un temps de débat avec la salle.

Jeudi 2 juin de 9 h à 12 h

35 ans après son lancement, l'éducation prioritaire en débats

La lutte contre les inégalités sociales et scolaires est un des premiers objectifs qu'assigne le SNUipp-FSU à l'école. Une politique d'éducation prioritaire ambitieuse est un des leviers pour y parvenir. Lancée en 1981, la politique d'éducation prioritaire doit corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Près de 35 ans après le lancement de l'éducation prioritaire, quel bilan peut-on en faire, notamment concernant les résultats des élèves ? Après avoir qualifié le concept d'éducation prioritaire, Jean-Yves Rochex analysera ses différentes évolutions dans les domaines politiques et éducatifs à travers le temps ainsi que les éléments à prendre en compte pour une refondation efficace. Cela sera

également l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les politiques menées dans d'autres pays.

Intervenant



Crédits photos : Mira

Jean-Yves Rochex est professeur et chercheur en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8. Il participe aux recherches des réseaux EScol et RESEIDA. Il travaille sur le rapport au savoir et le rapport à l'école notamment en milieu populaire. Ses recherches portent également sur les politiques d'éducation prioritaire, en France, en Europe et en Amérique latine.

Il est co-rédacteur en chef de la Revue française de pédagogie.

Modalités pratiques

L'Université de printemps est organisée sous la forme d'un stage de formation syndicale. L'autorisation d'absence est à envoyer au plus tard un mois avant le jour du stage, soit **le 2 mai**. La lettre-type à envoyer à votre Inspecteur de circonscription est disponible en ligne sur le site internet du SNUipp-FSU Paris, rubrique « carrière ». Pour être sûr de ne pas oublier, le mieux est de l'envoyer dès maintenant !

Les deux jours sont construits de manière cohérente, cela dit, il est tout à fait possible de participer à l'une ou l'autre des journées. Le SNUipp-FSU invite également les collègues à s'inscrire auprès du syndicat.

Prénom NOM
Professeur des Ecoles
Ecole élémentaire
adresse
750XX PARIS

Paris, le XX 2016

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale chargé du premier degré
94 avenue Gambetta 75984 PARIS cedex 20
sous-couvert de M/Mme l'I.E.N.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur le Directeur académique,
Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera 12 rue Cabanis 75014 Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009)
Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature



Université de Printemps 2016

Jeudi 2 juin de 13 h 30 à 16 h 30

Enseigner l'égalité des sexes et la lutte contre l'homophobie dès l'école primaire

De nombreuses études ont montré que l'école, au sujet de l'égalité fille/garçon, demeure un lieu de reproduction des rapports sociaux et de sexes traditionnels. Il existe bien des directives officielles de l'éducation nationale qui prescrivent aux enseignants d'œuvrer pour l'égalité des sexes à l'école, comme par exemple dans les nouveaux programmes, mais elles restent bien souvent d'ordre général. L'arrêt de l'expérimentation « les ABCD de l'égalité » a par ailleurs montré la fragilité du portage institutionnel.

Depuis ses débuts, le SNUipp-FSU travaille à une meilleure prise en compte dans le premier degré des stéréotypes et discriminations afin de mieux les combattre. Il promeut des pratiques nouvelles en faveur de l'égalité des sexes, contre le racisme ou la stigmatisation de certaines populations.

Pourtant se posent certaines questions : s'agit-il de faire expérimenter l'égalité au quotidien dans nos classes ou d'associer les élèves à une réflexion plus globale ? Peut-on vraiment enseigner l'égalité à l'école et comment ?

Nous sommes là dans un domaine qui touche à nos représentations sociales, à l'histoire de chacun mais aussi à des questions historiques, politiques et éthiques plus générales qui pose la question des valeurs que l'école veut et peut promouvoir.

Gaël Pasquier nous présentera ses recherches sur les pratiques enseignantes en faveur de l'égalité des sexes et des sexualités à l'école primaire. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la manière dont ces préoccupations, la lutte contre le sexisme et l'homophobie, interpellent et transforment les savoirs quotidiens enseignés à l'école.



Intervenant

Gaël Pasquier a été professeur des écoles et directeur d'école dans le Val de Marne. Il est maintenant maître de conférence à l'ESPE de Créteil. Il a été membre du groupe chargé de l'élaboration d'un projet de programme pour l'école maternelle au Conseil Supérieur des Programmes (CSP).

Vendredi 3 juin de 9 h à 12 h

Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui ?

Pourquoi les élèves font-ils autant d'erreurs d'orthographe, et toujours les mêmes ? Pourquoi n'appliquent-ils pas des règles sans cesse répétées ? L'enseignement actuel bute sur ces questions, sans parvenir à faire progresser les élèves de façon suffisamment satisfaisante.

Or des recherches ont mis en évidence l'importance de comprendre les procédures des élèves et leur façon de concevoir les notions orthographiques. Plus récemment, de nouvelles pratiques ont été expérimentées dans des classes et

ont montré des effets positifs pour tous les élèves.

Danièle Cogis fera le point sur ces apports et proposera des pistes d'activités en cohérence avec ce qu'on sait de l'apprentissage de l'orthographe, clés indispensables aujourd'hui pour pouvoir organiser un enseignement de l'orthographe approprié. L'enjeu est d'amener les élèves à acquérir des connaissances de plus en plus sûres et à développer une capacité à contrôler leurs propres écrits.

Intervenante

Danièle Cogis a été maître de conférences à l'UFR de Paris où elle a participé à la formation initiale et continue des enseignants du premier et du second degré. Ses recherches portent sur l'acquisition et l'apprentissage de l'orthographe à l'école et au collège, et plus largement sur la manière dont les élèves élaborent progressivement les notions linguistiques. Ceci l'a amenée à travailler régulièrement avec des enseignants dans leur classe.

Vendredi 3 juin de 13 h 30 à 15 h

Synthèse des débats et perspectives

Cette dernière partie de l'Université de Printemps a pour but d'effectuer la synthèse des interventions et des débats et de tracer des perspectives pour la suite.

La langue écrite à l'école maternelle

Entretien avec Bernard Devanne

Bernard Devanne était invité à notre stage syndical du 10 décembre 2015 consacré à l'école maternelle. Nous avons souhaité revenir avec lui sur son intervention.

Vous vous êtes exprimé au moment de la rédaction des nouveaux programmes de l'école maternelle. Quels sont pour vous les grands enjeux d'apprentissages pour les élèves de cet âge ?

Dans sa lettre de saisine adressée au Président du Conseil supérieur des programmes en décembre 2013, le ministre Vincent Peillon préconisait pour l'école maternelle « l'entrée intensive, sous des formes adaptées, dans la culture des écrits ». On ne peut être plus clair. L'école maternelle accueille en effet des enfants qui arrivent dans des situations de forte inégalité : il y a « les héritiers », ceux qui ont chez eux l'environnement de culture écrite qui les inscrit dès leur plus jeune âge dans une dynamique d'appropriation de la langue écrite, et les autres, tous ceux qui ne disposent pas, ou disposent trop peu, d'un tel environnement. Au regard de cet état de fait, le rôle fondamental de l'école maternelle est de permettre à ces derniers, tout au long des trois années, l'enracinement le plus dense possible dans une culture des écrits : autant que les imagiers, les documentaires, autant que les albums récents, les contes traditionnels, autant que les comptines, les recueils de poèmes.

Les nouveaux programmes sont-ils à la hauteur des enjeux que vous venez de nous décrire ?

De telles orientations avaient été régulièrement évoquées dans des textes officiels depuis des décennies... mais sans doute de façon trop elliptique, puisque formateurs, inspecteurs et enseignants (à l'exception de militants convaincus d'avance) ne les avaient jamais sérieusement prises en compte ; c'était justement le rôle de ces nouveaux programmes de leur donner une forte visibilité. Dans une première version pro-

posée au débat dans les écoles, la question de la culture véhiculée par la fréquentation des livres occupait une place importante, selon moi encore en deçà de l'attente formulée par le ministre. Or, dans le texte définitif, ces fondamentaux de la réussite ont été réduits aux généralités déjà présentes dans des programmes antérieurs, et leur a été substitué un développement justifiant la poursuite d'un épuisant enseignement phonologique. Affligeant ? Sans aucun doute, mais il faut être lucide, et comprendre l'intention qui a présidé à cette réécriture : c'était le prix à payer pour que ces « nouveaux » programmes retrouvent le chemin de la vieille sagesse consensuelle. L'ambition de la Refondation, qui supposait une culture de l'intelligence du monde et des textes, était pour l'essentiel perdue de vue au profit des choix technicistes hérités des ministres de Robien et Darcos.

Comment peut-on permettre aux élèves d'avoir une expérience de la langue écrite dès le plus jeune âge ?

Pour pouvoir montrer concrètement en quoi les pratiques culturelles sont des pratiques de réussite, je m'appuie sur des exemples issus de classes de ZEP (maintenant REP+). Dès l'accueil en petite section, dès les premiers jours, les livres sont présents et font l'objet d'une attention particulière. Les classes à double niveau, petits et moyens, offrent les meilleures conditions de réussite aux élèves, les petits étant en quelque sorte portés par les initiatives de relecture, souvent interactives, des moyens. Avec un groupe d'élèves de 3 à 4 ans, les cheminements sont certes plus longs mais, l'expérience le montre, tout ce qui est engrangé au fil des mois de la petite section va faire boule de neige et être activé, dès la moyenne section, dans des situations d'écriture ou à l'occasion



Bernard Devanne

Ex-Formateur à l'ESPE d'Alençon.

d'activités diverses proposées sur les livres.

Puisque comprendre, c'est créer des liens, ces activités doivent rendre possibles des comparaisons, des rapprochements, qui sont autant de situations stimulant les prises de parole, les ébauches d'explicitation et d'argumentation ; ces paroles culturelles s'amplifieront, prendront corps de la moyenne à la grande section. Le principal intérêt du conte *Roule Galette* est qu'il invite à faire dialoguer différentes versions de la même histoire, qu'il s'agisse d'un bonhomme de pain d'épices, d'un petit pain rond ou d'un beignet ; on peut en dire autant de beaucoup de contes traditionnels, par exemple de *Pouce-Poussin* qui a inspiré bien des variantes. Au-delà du repérage de la permanence d'une structure narrative, les élèves deviennent sensibles à des caractéristiques textuelles, par exemple au fait que la ritournelle, strictement répétitive dans *Le Bonhomme en Pain d'Épices* de John Rowe, est accumulative dans *Petit Beignet rond et doré* de Praline Gay-Para. On n'attend pas d'enfants de petite section qu'ils verbalisent cette observation, mais le simple fait de répéter « pour le plaisir » ces différentes ritournelles implique déjà une identification implicite de telles variations, et la prise de pouvoir qui va avec.

« ... on retient des albums suggérant des formes variées d'écriture répétitive, qui permettent assez rapidement aux élèves d'écrire « beaucoup », donc de prendre de l'assurance. »

Dans ce contexte, comment et quand permettre aux élèves d'entrer dans la production d'écrits ?

À l'issue d'une petite section dans laquelle ils ont ainsi progressivement accédé à une première culture de l'écrit, les élèves peuvent être mis en situation de production de textes dès le premier trimestre de la moyenne section. J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien de productions individuelles crayon en main, avec tous les problèmes que cela pose, et non d'une élaboration collective que prolonge une « dictée à l'adulte ». Si les nouveaux programmes font preuve de plus d'ambition quant à l'approche de la production d'écrit, ils ne se sont pas débarrassés des vieilles représentations : produire un écrit individuel, c'est « s'exprimer » ou « se raconter ». Dans l'approche que j'illustre ici, écrire, c'est vivre jour après jour une expérience unique dans le monde des mots, une expérience d'une richesse telle qu'au moment de l'accueil, des enfants toujours plus nombreux vont spontanément vers les tables qui ne proposent que papier et crayons.

Pour rendre possibles ces expériences individuelles de l'écriture, comme pour en rendre possible le partage, on retient des albums suggérant des formes variées d'écriture répétitive, qui permettent assez rapidement aux élèves d'écrire « beaucoup », donc de prendre de l'assurance. Ainsi, dès le mois de décembre de moyenne section, les productions induites par l'album *Même pas peur !* de Claudia Bielinsky font apparaître des cheminements individuels recourant à des ouvrages divers (imagiers, albums de fiction, documentaires, affichages) pour composer des énoncés variés : « *La sorcière, même pas peur !* », « *Le hibou, même pas peur !* », « *Le serpent, même pas peur !* ». Dans un espace-livres ouvert de façon que les livres soient d'accès facile, les élèves

font tous les jours leurs propres expériences de lectures/relectures et y trouvent l'inspiration et les outils pour leurs prochains moments d'écriture autonome.

Vous liez souvent la production d'écrit à la construction d'une culture générale, pouvez-vous nous en dire plus ?

De telles productions de textes ne pouvant avoir de caractère spontané, tous les livres disponibles dans la classe sont sollicités d'une manière ou d'une autre au fil des mois. Des albums comme « *Où je vis* » de Reg Cartwright invitent à conduire des recherches personnelles dans des encyclopédies, des faunes, sur des atlas ou dans des imagiers, de façon à pouvoir écrire « Je suis un panda et je vis en Chine. Je suis un ours et je vis sur la banquise ». Autre exemple, la création de devinettes sur des animaux sauvages suffisamment familiers (la girafe, l'ours polaire, le tigre) est l'occasion de recherches comparables dans diverses encyclopédies ; des premiers savoirs zoologiques sont ici indispensables, l'élève devant ordonner les informations qu'il propose de façon à aller du moins informant au plus informant (« c'est un carnivore » est moins informant que « il mange des phoques »).

De la même manière, pour alimenter la production de textes poétiques, les enracinements culturels peuvent être variés. La culture poétique proprement dite autorise les audaces dans la rencontre des mots, mais ce sont des références plastiques, notamment les paysages impressionnistes accompagnés de leurs titres qui expliquent cette création personnelle : « J'habite / la maison du vent. J'habite / le moulin du ciel. J'habite / l'église d'Auvers-sur-Oise. ». Même la découverte du code alphabétique peut être envisagée non comme une suite d'exercices formels mais comme une

expérience spécifique de l'écriture appuyée sur une culture étendue des comptines. Sur les écrits à sa disposition, l'élève exerce un pouvoir graphophonologique naissant, qui le conduit à repérer des rimes malgré les variations orthographiques : « Je donne pour l'Asie / une souris. Je donne pour l'Afrique / Frédéric. » ou « Le lézard / joue de la guitare. Le chameau / joue du piano. », etc. Autant dire que c'est tous les jours que la production de textes peut s'enraciner dans de nouvelles expériences culturelles et contribuer ainsi grandement à la construction des élèves en tant que sujets culturels.



Le mouvement social réprimé

Huit salariés Goodyear condamnés

La condamnation de huit anciens salariés Goodyear à deux ans de prison dont neuf mois ferme est un avertissement envoyé au monde du travail, ouvriers, syndicalistes qui voudraient se battre pour défendre leurs droits ou emplois menacés. Cela signifie que désormais toute action syndicale pourra être réprimée de la même manière. Lancée par la CGT, une pétition appelant à « la relaxe des huit de Goodyear », a déjà été signée par plus de 150.000 personnes dont 200 personnalités, syndicalistes, juristes, universitaires, responsables politiques, artistes.



Deux ans de prison dont neuf mois ferme aménageables pour avoir retenu sans violences physiques durant trente heures deux cadres qui ont retiré leurs plaintes, tout comme l'employeur. La condamnation des huit anciens salariés de Goodyear dont cinq sont syndicalistes CGT, à la demande du procureur, est inédite dans sa dureté et sa fermeté. Elle intervient dans un contexte de répression de toute contestation radicale émanant du mouvement social. L'activisme, même lorsqu'il vise à dénoncer des injustices sociales et économiques, n'est plus toléré. C'est le cas des incidents relatifs à la « chemise » du DRH d'Air France où des employés ont été licenciés pour faute lourde et arrêtés comme des criminels.

Criminalisation de l'action syndicale

Cette affaire qui touche des militants de la CGT est révélatrice de la volonté du pouvoir d'assimiler des syndicalistes à des criminels ou des délinquants de droit commun. Cette assimilation n'est pas nouvelle et il y a toujours eu une volonté du pouvoir central de réduire des gestes militants ou des « actions syndicales » à

des actes de délinquance pour les traiter de la même manière. Mais elle a pris un ton nouveau et une force accrue, notamment avec l'affaire à Air France et le déchaînement des media à l'encontre des salariés victimes de plans sociaux. Le vocabulaire utilisé, « violence », « lynchage », la rediffusion à la télévision des mêmes scènes jusqu'à l'écoeurement ont modelé les opinions pour faire accepter plus facilement la répression à l'encontre de salariés défendant leur emploi. Le contexte actuel avec le régime d'état d'urgence pourrait conduire à franchir un degré supplémentaire en assimilant militantisme et terrorisme. Les militants écologistes assignés à résidence lors de la conférence de la Cop 21 en sont un exemple.

Justice de classe

Entre des Bonnets rouges bretons qui détruisent des portiques, des agriculteurs qui saccagent des préfectures, et des ouvriers qui se battent pour leur emploi, l'inégalité de traitement dans la répression nourrit le sentiment d'injustice. Et ce n'est qu'un exemple de l'inégalité face à la justice, notamment en

fonction de l'origine sociale. La criminalité en « col blanc » et la criminalité financière avec sa relative impunité la démontre largement. Mais la violence se trouve aussi du côté des patrons. Jamais ou très peu souvent on ne parle de la violence que subissent les salariés. Quand les patrons annoncent un plan de licenciements de 4 000 personnes, alors que quelques mois plus tôt, ils demandaient aux salariés de baisser les salaires pour sauver l'emploi, de repasser à 40 heures payées 35, comment voulez-vous qu'ils n'aient pas envie de les attraper et de leur dire leur colère ? Voilà ce que disait un ancien des « Conti » interrogé à propos du procès Goodyear.

Manifester sa solidarité

Le jugement en cour d'appel pourrait revenir sur cette condamnation et finalement acquitter les anciens salariés. Mais cela ne va pas de soi. Cela nécessite un vaste élan de solidarité avec les salariés de Goodyear qui a déjà commencé mais qui doit s'amplifier pour obtenir l'abandon des poursuites.

Signez et faites signer la pétition en ligne :

<https://www.change.org/p/françois-hollande-l-appel-des-goodyear>

Etat d'urgence

Refuser l'exception permanente

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux »
Benjamin Franklin

Mis en place dans la foulée des attentats du 13 novembre, puis prolongé pour trois mois par un vote du parlement, l'état d'urgence constitue de fait un régime d'exception. Outre les dangers qu'il représente pour les libertés individuelles et collectives, son efficacité reste largement à démontrer.

La loi du 3 avril 1955 instituant l'état d'urgence a été rédigée pour faire face aux « événements » qui avaient alors lieu dans les départements algériens. Cet état d'exception a été déclaré à trois reprises lors de la guerre d'Algérie. Depuis, l'état d'urgence a été décrété par Laurent Fabius pour la seule Nouvelle-Calédonie en 1984 et par Dominique de Villepin lors des émeutes de la fin 2005 pour l'Île-de-France et 24 autres départements. C'est donc la première fois qu'il s'applique sur la totalité du territoire métropolitain depuis la guerre d'Algérie.

Des pouvoirs de police exceptionnels

L'état d'urgence permet de conférer par décret pris en Conseil des ministres à l'autorité civile (ministre de l'Intérieur et préfets) des pouvoirs de police exceptionnels en matière de circulation et de séjour des personnes, de perquisition, de confiscation des armes, de réunion, de presse, ce sur tout ou partie du territoire national et pour une durée maximale de douze jours. Toute prolongation nécessite une loi comme celle votée le 19 novembre 2015 à la quasi unanimité par le Parlement et qui a instauré la prolongation de l'état d'urgence pour une durée de trois mois.

Une absence flagrante d'efficacité

La comparaison des chiffres du ministère de l'Intérieur et de ceux de « l'observatoire de l'état d'urgence » mis en place

par le journal Le Monde est édifiante. Entre la mi-novembre et la mi-décembre, 360 personnes ont été assignées à résidence et 334 interpellées. On dénombre 287 gardes à vue. Tout cela en sachant que nombre de ces procédures ont été des aberrations tant sur le fond que sur la forme.

Lors des 2 700 perquisitions réalisées, la police a pu saisir 431 armes, dont 41 considérées comme étant des armes de guerre. Le Premier ministre a affirmé que plusieurs projets d'attentats avaient été déjoués, sans que l'on en sache plus. Selon Jean-Jacques Gandini, avocat au barreau de Montpellier, « à l'issue de ce déploiement de force sans précédent, la section antiterroriste du parquet de Paris n'avait, au 15 décembre, ouvert que deux enquêtes préliminaires. Maigre bilan ». Une seule mise en examen a été décidée en tout et pour tout.

Malgré cette absence de résultats, au lieu de renforcer les moyens pour lutter efficacement contre le terrorisme dans le cadre actuel, le pouvoir joue sur l'émotion et la peur légitimes provoquées par les attentats et se place dans la surenchère vis à vis de l'extrême droite.

Comme le rappelle Françoise Dumont, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme : « Beaucoup de Français considèrent que sans état d'urgence la police ne pourra rien faire, ce qui est faux : l'arsenal législatif antiterroriste existe déjà. Nous voulons affirmer qu'il est possible que l'Etat protège les citoyens face au terrorisme sans remettre en cause les droits et les libertés. »

Refuser l'état d'exception permanent

La loi de 1955 n'a pas été jugée contraire à la Constitution, bien qu'antérieure. Elle a cependant une application circonstancielle, « soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présen-

tant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ».

Le gouvernement, considérant que la menace terroriste a un caractère durable sinon permanent, souhaite inscrire certaines des mesures de l'état d'urgence dans la durée. En déclarant que l'Etat d'urgence pourrait durer « jusqu'à ce qu'on puisse, évidemment, en finir avec Daech », le Premier ministre se positionne clairement dans cette logique qui inquiète tous les défenseurs des libertés quelle que soit leur sensibilité politique et même jusqu'au président du conseil de l'Europe.

Constitutionnaliser l'état d'urgence, c'est permettre à une seule personne, le Président de la République, de l'instaurer sans limitation de durée et sans l'accord du parlement. C'est aussi donner un quasi plein pouvoir aux forces de l'ordre qui se passeront du contrôle du judiciaire.

L'utilisation des assignations à résidence contre des militants, les restrictions au droit à manifester que l'on a pu constater deviendraient ainsi une possibilité permanente, dans une forme d'instrumentalisation du terrorisme pour étouffer la contestation sociale. Le droit de manifester, notamment, n'est pas négociable : ne pas céder au terrorisme, c'est continuer à vivre et donc lutter.

C'est pour réaffirmer son refus de voir remises en cause les libertés que le SNUipp-FSU a participé à la manifestation du 30 janvier contre la réforme qui souhaite inscrire l'état d'urgence mais aussi la déchéance de nationalité dans la constitution.

Signez et faites signer la pétition à l'initiative de la LDH :

<http://www.ldh-france.org/cest-definitivement>



Carrière

Mouvement départemental

Le SNUipp-FSU et ses élu-es du personnel accompagnent les collègues dans leur participation aux mutations pour que l'équité et la transparence continuent de prévaloir : explications, publication du projet de mouvement puis des résultats après la CAPD. En contrôlant les opérations du mouvement et en s'assurant du respect des règles et barèmes, ils garantissent l'égalité de traitement entre tous les collègues.

Quelques précisions utiles

Les compléments de mi-temps et temps partiel : TRS (titulaires secteurs)

Créés à la rentrée 2011, ces postes sont, dans la grande majorité des cas, constitués à partir de compléments de temps partiel à 50 %, 75% ou de décharges de maître formateur d'une journée par semaine. Un service sur quatre journées, si nécessaire dans trois voire quatre écoles différentes de la circonscription, pourra donc être proposé aux candidats qui obtiendront ces postes. Attention, depuis deux ans les TRS peuvent être affectés sur d'autres arrondissements que celui de leur école de rattachement.

Incompatibilité de cumul du temps partiel et des postes de brigade et de ZIL

Depuis maintenant trois ans, l'académie de Paris a pris la décision de limiter le droit aux temps partiels pour les remplaçants et

pour les enseignant-es travaillant dans des structures du second degré (EREA, ULIS, SEGPA...). Il y a deux ans cette circulaire «temps partiel» a été attaquée par le SNUipp-FSU avec succès. Le tribunal administratif l'a annulée l'automne 2014 au motif que la direction académique n'avait pas la compétence de restreindre l'application d'une loi concernant le travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires. Cependant l'académie n'a respecté cette décision que pour les enseignants exerçant dans le 2nd degré en supprimant l'interdiction. En effet, au mépris du jugement du tribunal administratif, elle continue dans sa nouvelle circulaire temps partiel à interdire les temps partiels aux brigades et aux ZIL. En audience, le SNUipp-FSU a dénoncé cette décision et interpellé le DASEN. Ce dernier a indiqué qu'il était difficile pour

l'académie de concilier le temps partiel et les missions de remplacement.

Second mouvement

Le rapport nombre de postes à proposer/nombre d'enseignants sans postes n'est pas suffisant pour organiser un réel second mouvement avant l'été.. L'académie ne le mettra donc pas en œuvre.

Affectation après mouvement

Confortant le SNUipp-FSU dans sa demande de transparence et de respect de l'égalité de traitement entre les personnels sans poste, les règles d'affectation à l'issue du 1er mouvement seront clairement écrites dans la circulaire.

Calendrier provisoire des opérations du mouvement 2016

(Attention, à vérifier les dates définitives dès la parution de la circulaire)

| | |
|--|---|
| Ouverture du serveur sur lprof et saisie des vœux ; aidez-vous de la circulaire rectorale qui fixe toutes les règles | Du lundi 22 février à midi au 18 mars 2016 à midi. Par prudence, ne pas s'y prendre à la dernière minute. |
| Aide à la participation au mouvement organisée par le SNUipp-FSU dans nos locaux | Les 8, 9 et 15 mars au local du SNUipp-FSU dans le 20e (local sur rue à l'angle des rues de Tourtille et Pali-Kao) |
| Commissions d'entretien pour postes de conseillers pédagogiques | Du lundi 14 mars au vendredi 19 mars |
| Envoi des fiches de vœux par le rectorat sur lprof avec le barème complet. Relisez bien le récépissé afin de contester votre barème si besoin | A partir du vendredi 8 avril sur les boîtes lprof |
| Contestation possible du barème auprès du rectorat (par courrier à la DE2, sur place ou par mél : mvt1degre@ac-paris.fr) | Du vendredi 8 avril au lundi 18 avril midi |
| Opération transparence du SNUipp : publication du projet de mouvement sur le site du SNUipp. Cette publication nous permet chaque année de faire rectifier des erreurs jusqu'à la CAPD. | Vers le jeudi 12 mai |
| CAPD du mouvement , les résultats ne sont définitifs qu'après. | Jeudi 19 mai |

Carrière

Mouvement départemental

Modalités et conseils aux participants

Mécanisme et participation

Le mouvement débute avec la saisie des vœux, par le biais du serveur Iprof, portant sur l'ensemble des postes parisiens qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être. Les collègues actuellement nommés à titre définitif ont la possibilité de faire entre 1 et 30 vœux. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils restent sur leur poste actuel. Pour les collègues actuellement nommés à titre provisoire ou réintégrant après un congé long ou une disponibilité, la participation au mouvement est obligatoire. Il est vivement conseillé de remplir les 30 vœux sur postes identifiés comportant quelques vœux d'ordre général (qui ne seront étudiés que dans une seconde phase, s'ils n'obtiennent aucun des vœux sur postes identifiés).

Comment établir ses vœux ?

Il faut considérer que tous les postes de l'Académie sont disponibles. Certains sont indiqués comme vacants (V), tous les autres postes sont considérés comme susceptibles d'être vacant (SV). Si l'on additionne pour une école le nombre de V et le nombre de SV, on obtient le nombre de classes de l'école. Attention, ce n'est pas parce qu'un poste est indiqué vacant qu'il est plus facile à obtenir. Pour établir sa liste de vœux, il ne faut pas hésiter à choisir ce que l'on souhaite vraiment. Il faut postuler même si l'on croit que... ou l'on a entendu dire que c'est impossible. Il ne faut surtout pas se dire qu'un poste va être demandé par un collègue dont le barème est supérieur ; ces collègues ne participeront peut-être pas au mouvement ou obtiendront un autre vœu. Il

faut toujours demander ce que l'on veut et jamais ce que l'on ne veut pas. Il faut classer ses vœux selon ses préférences personnelles ; les vœux sont traités par ordre et dès l'obtention d'un vœu, les suivants ne sont plus examinés. Il ne faut jamais se dire : *"ce poste me plairait, mais je le mets après car il est beaucoup demandé"*. Par contre demander un poste en vœu n°1 ne confère aucune priorité sur un autre collègue qui l'aurait demandé en vœu n°30 ; seul le barème intervient.

Attention, l'attribution de certains postes (CPAIEN, maîtres-formateurs, postes en ASH, directions d'école...) se fait à des conditions particulières. Celles-ci figurent dans la circulaire du mouvement, s'y reporter.

Les vœux d'ordre général

Les vœux d'ordre général servent uniquement pendant la phase d'affectation d'office pour les enseignants qui demeurent sans poste à l'issue du mouvement. Il est donc conseillé de les placer à la fin des vœux. Ils sont compris dans la somme totale des vœux. Il est donc conseillé d'en placer 4 ou 5 en fin de sa liste de vœux.

Mouvement complémentaire ASH

Les enseignant-es non spécialisés ne peuvent obtenir de postes spécialisés au mouvement principal. Ils pourront en revanche demander un poste vacant après la CAPD Mouvement en participant au mouvement complémentaire ASH. Une circulaire paraîtra à ce sujet.

Pour pouvoir y participer, il faut mettre un vœu d'ordre général dans le mouvement principal (code 2596 - ASH hors Segpa et Erea ou code 2597 - en Segpa ou Erea).

Vérification et accompagnement par le SNUipp-FSU Paris

Publication du mouvement en ligne avant la Capd

Comme il en a pris l'habitude depuis quelques années, le SNUipp-FSU Paris publiera, aux alentours du jeudi 12 mai, le projet de mouvement des personnels avant la CAPD du 19 mai.

Cette publication, accessible à l'aide du code ACADY (Code SNUipp de 7 chiffres et lettres), permet une consultation personnelle de la proposition d'affectation et la consultation du barème pour chaque poste.

Ceci permet aux collègues demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Un formulaire via notre site internet permettra la réception par mël du code ACADY personnel.

La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité de code personnel.

Permanences dans les locaux du SNUipp

Le SNUipp-FSU Paris organise, comme tous les ans, des permanences pour aider les enseignants à participer au mouvement.

Elles se tiendront cette année les **mardi 8 et 15 mars de 15h à 17h30** et **mercredi 9 mars de 12h à 17h** au local syndical, 11 rue de Tourtille (local sur rue à l'angle de Pali Kao et Tourtille, M° Couronnes ou Belleville) dans le 20ème.

Tous les enseignants parisiens du premier degré pourront y rencontrer les élus du personnel du SNUipp-FSU.

Carrière

Mouvement départemental

Barèmes en vigueur à Paris en 2016

| Postes | Barème |
|--|---|
| Adjoint mat. et элем., clin, zil, brigade, animateur soutien lecture | A + B2 + B3 + E |
| Fip (en plus d'un entretien) | A + E + (N+C) |
| Poste ASH, poste éducateur, psychologue scolaire | A + B2 + E + S |
| Enseignement spécialisé : référents | Procédure harmonisée avec le second degré |
| Maître formateur (classe d'application maternelle et élémentaire) | A + B2 + E + S |
| Conseiller pédagogique, UPE2A - ENSA, classe relais, animateur CASNAV, animateur CAREP coordonnateur AVSi, établissement pénitentiaire | nomination hors barème |
| Direction élémentaire et maternelle (tranche 30) | A + B2 + E + (N+C) + S + LA |
| Direction d'application ou spécialisée | A + E + (N+C) + S |

Eléments du barème

A : ancienneté générale des services (1 point par an, 1/12 de point par mois, 1/365 de point par jour) arrêtée au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

B2 : poste en ECLAIR (ex RAR) ou REP+ à Paris. Bonification de 3 points par année d'exercice continu, au-delà de la 3ème année, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire, avec un plafonnement à 9 pts.

Les enseignants des écoles sorties de l'éducation prioritaire en 2015 se verront attribuer une bonification exceptionnelle de 9 points sur tout voeu en Rep ou Rep+. Cette bonification sera encore accordée l'année prochaine.

B3 : bonification de 4 points pour affectation pendant 3 mois au moins au cours de l'année précédent le mouvement sur poste fractionné (3 ou 4 compléments de temps partiels).

E : 1 point par enfant de moins de 12 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

N : note pédagogique

C : correctif de note éventuel (0,5 point à partir de la quatrième année sans inspection et plafonné à deux points).

S : ancienneté de service dans la spécialité.

LA : ancienneté sur la liste d'aptitude direction de Paris, sa valeur est de 300 pts pour les directeurs en poste, 200 pts pour la troisième année d'inscription sur la liste d'aptitude, 100 pts pour la deuxième année d'inscription sur la liste d'aptitude et 0 pt pour les autres cas.

Postes de remplacement :

Attention : les missions de Zil ou de Brigade peuvent être confondues en raison des nécessités de service. En outre un brigadier ne peut plus refuser un remplacement pour le reste de l'année sur un poste devenu budgétairement vacant. Cela entraîne l'arrêt du versement des ISSR.

- **Brigade départementale à dominante "remplacement stages de formation continue"** : il s'agit de remplacer les collègues partant en formation continue.

- **Brigade départementale à dominante "remplacement maladie, maternité"** : il s'agit de remplacer les collègues sur tous types de congés et sur tout Paris. C'est aussi la brigade qui remplace les stagiaires CAPA-SH sur leur poste spécialisé lorsqu'ils sont en formation.

- **ZIL (zone d'intervention limitée)** : ils sont rattachés à une école et font théoriquement des remplacements courts dans la circonscription de leur école.

- **Brigade déconcentrée auprès des ICC/ASH** : chaque circonscription ASH dispose de ses propres moyens de remplacement.

Futurs stagiaires CAPA-SH :

Pour des problèmes de calendrier que le SNUipp-FSU a contesté, les candidats à un départ en CAPA-SH vont devoir participer au mouvement sans savoir s'ils sont retenus.

Les candidats doivent donc saisir des voeux spécialisés dans le mouvement principal. S'ils n'obtiennent pas de stage CAPA-SH, ils pourront remplacer ces voeux spécialisés par des voeux sur des postes lambdas s'ils le souhaitent (cf. circulaire page 3).

Outils en ligne Onglet Carrière

Les barèmes du mouvement de l'an passé classés par école

-
La circulaire rectorale et son annexe, les règles et barèmes

-
Des informations mises à jour au quotidien sur les problèmes ou les précisions éventuelles

Attention : prise en compte de certaines situations médicales et sociales

L'administration prend en compte certaines situations médicales ou sociales difficiles pour les opérations de mouvement. Le SNUipp-FSU vous invite à consulter la circulaire sur ce point, et à le contacter pour obtenir aide et soutien. Ainsi, les délégués du personnel pourront défendre votre dossier lors de la réunion du groupe de travail le jeudi 7 avril.

Carrière

Calendrier des opérations administratives

| | |
|--|-----------------|
| CDEN - Carte scolaire | 18 février 2016 |
| CAPD - Liste d'aptitude PE, départs en CAPA SH et DDEAS congés de formation professionnelle, postes adaptés | 24 mars 2016 |
| Groupe de travail - Ineat/Exeat | 2 juin 2016 |
| CAPD - Tableau d'avancement à la hors-classe | 9 juin 2016 |
| Groupe de travail - Affectations provisoires à l'année | 9 juin 2016 |

Disponibilité, temps partiel : l'académie pose le principe du refus de toute nouvelle demande

Il y a deux ans de nombreuses demandes de temps partiels et de disponibilité pour convenances personnelles avaient été refusées. Le SNUipp-FSU avait alors accompagné un certain nombre de collègues dans un recours victorieux pour une bonne partie d'entre eux. L'année dernière, devant les difficultés qu'avaient posées ces recours, l'académie a accepté les demandes à partir du moment où elles étaient motivées. Cette année, retour de braquet : devant le

manque criant de personnel disponible, l'académie a décidé de poser le principe d'un refus de toute nouvelle demande de temps partiel ou disponibilité. Ne seront acceptées que les nouvelles demandes qui seront motivées, motivation que l'administration se laisse le choix d'apprécier sans poser de critères de tri objectif. Le SNUipp-FSU a dénoncé auprès du directeur d'Académie cette orientation qui fait payer aux collègues le manque de

postes de remplaçants. Il a également fait remarquer que cette politique qui s'appliquerait aussi au mi-temps poserait des difficultés à l'académie pour affecter les PES. La circulaire devrait paraître début février et les demandes seront à formuler, en principe comme d'habitude avant le 31 mars. Les collègues concernés sont donc invités à contacter le syndicat et à fournir un double de leur demande aux élu-es du personnel.

Changer de département

Les barèmes ont été vérifiés par les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU qui, une nouvelle fois, ont fait corriger des erreurs. Les barèmes devraient être communiqués aux participants par le biais de l'application Siam à partir du mardi 2 février. Nous invitons les enseignant-es concerné-es à bien les vérifier afin de les contester, si besoin, avant le 11 février.

N'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat en cas de problème. Les résultats seront diffusés le 7 mars.

Pour les collègues qui n'auraient pas obtenu satisfaction, il restera la possibilité de participer à la phase d'ineat/exeat.



Prévention à l'école avec la MAE

Accompagner les élèves sur le chemin de la prévention

www.mae-prevention.org

Un site dédié à la prévention

C'est à travers son site dédié à la prévention que MAE SOLIDARITÉ s'adresse aux personnels de l'Éducation Nationale, aux parents et aux enfants. Elle regroupe à travers ses 5 rubriques, des articles, des outils et des jeux afin de mieux appréhender la prévention des risques - ou des conduites à risques.



MAE SOLIDARITÉ

La rubrique «MAE SOLIDARITÉ» propose un **descriptif de l'association**, ses **partenaires**, son **espace presse** et les **coordonnées** et les **actualités départementales** de chaque MAE Solidarité.

Jeux Pédagogiques

La rubrique «Jeux Pédagogiques» propose des **jeux en ligne** ainsi que des **activités ludo-éducatives** à télécharger et imprimer autour des **grands thèmes de prévention** (sécurité routière, premiers secours, éducation à la santé ...)

Outils Prévention

La rubrique «Outils Prévention» propose un **catalogue d'outils de prévention** (à télécharger ou à commander) conçus avec des **partenaires experts** (CRS, SAMU, UFCV, Ministère de l'Éducation Nationale ...)

Actions Prévention

La rubrique «Actions prévention» propose un **agenda des actions de prévention** menées ou soutenues par MAE SOLIDARITÉ, ainsi qu'un **résumé** de ces dernières regroupées dans un **blog** organisé par **thèmes de prévention**.

Fiches Conseils

La rubrique «Fiches Conseils» propose des **fiches à imprimer** pour accompagner les petits et les grands sur le **chemin de la prévention**. Ces **fiches de conseils** sont classées selon les **thèmes de prévention**.

Les réseaux sociaux

Gardez le contact avec la prévention, en nous rejoignant sur les réseaux sociaux.

facebook

<http://www.facebook.com/maesolidarite>

twitter

<https://twitter.com/#!/maesolidarite>

MAE de la Région Parisienne • 02 32 83 60 75
9 Rue d'Argenson • CS 10003 • 75382 PARIS CEDEX 08
contact@maerp.fr



Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2015/2016

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*

Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.



Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

| Ech | Instit. | soit après déduction d'impôts | PE | soit après déduction d'impôts | Ech | Hors classe | soit après déduction d'impôts |
|-----|---------|-------------------------------|-------|-------------------------------|-----|-------------|-------------------------------|
| 3 | | | 130 € | 43 € | 5 | 225 € | 74 € |
| 4 | 121 € | 40 € | 139 € | 46 € | 6 | 240 € | 79 € |
| 5 | 124 € | 41 € | 147 € | 48 € | 7 | 254 € | 84 € |
| 6 | 126 € | 42 € | 151 € | 50 € | | | |
| 7 | 129 € | 43 € | 160 € | 53 € | | | |
| 8 | 136 € | 45 € | 172 € | 57 € | | | |
| 9 | 143 € | 47 € | 184 € | 61 € | | | |
| 10 | 152 € | 50 € | 198 € | 65 € | | | |
| 11 | 167 € | 55 € | 213 € | 70 € | | | |

Indemnités à ajouter à la cotisation

| | |
|--|--------------|
| ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr... | Ajouter 5 € |
| Direction d'école ou d'Égpa | Ajouter 13 € |

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

| M1 | Cotisation 30 € |
|------------------------------|------------------|
| Stagiaire (M2/FSTG) | Cotisation 90 € |
| Pension inférieure à 1500 € | Cotisation 90 € |
| Pension entre 1500 et 2000 € | Cotisation 105 € |
| Pension supérieure à 2000 € | Cotisation 120 € |
| Disponibilité | Cotisation 80 € |
| Emploi de vie scolaire (EVS) | Cotisation 40 € |
| Assistants d'éducation (AE) | Cotisation 60 € |

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416



Se syndiquer

Pourquoi ?

Pour soi-même, pour son métier, pour les élèves, renforcez l'action du SNUipp-FSU Paris !

Parce que le SNUipp-FSU se bat au quotidien et mobilise la profession pour améliorer les conditions de travail des enseignant-es, pour obtenir des augmentations de salaires..

Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

Parce que le SNUipp-FSU vous a accompagné et soutenu lorsque vous avez rencontré un problème ou le fera quand vous en rencontrerez un !

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU, à leur disponibilité, leur implication et leur rigueur. La transparence et l'équité sont leur boussole.

Pour transformer l'école, la société... Pour partager des valeurs et des solidarités.

Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école. On est plus intelligents ensemble !

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun !

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqué-es pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement. Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention, c'est la garantie de son indépendance !

Se syndiquer

Comment ?

Rien de plus simple qu'un clic pour se (re)syndiquer. L'adhésion en ligne est possible sur le site du syndicat <https://adherer.snuipp.fr/75/> .

Pour le moment, il n'est pas possible de payer en plusieurs fois en ligne. Pour celles et ceux qui le souhaitent, il faut télécharger le bulletin d'adhésion en ligne et le renvoyer avec le règlement au syndicat http://75.snuipp.fr/IMG/pdf/bulletin_adhesionrentree15.pdf

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant des impôts sur le revenu ou reversé sous forme de crédit d'impôts. Par exemple, pour une cotisation à 151 euros, le coût réel après déduction fiscale sera de 50 euros pour l'année scolaire.

N'attendez plus. Il est encore de se syndiquer. L'adhésion sera valable jusqu'en février 2017.